

COMPTE RENDU de la REUNION du COMITE CONSULTATIF TRANSPORTS SECURITE du 8 décembre 2015

Présents :- Jean Michel BUONO – Bernard CAILLET - Christian DELANAUD – Sébastien DELAS - Alain GIL – Michel INTRAND - Jean Marc JOST - Gérard PALHOL- Anne-Marie POUZET

Excusée : Monique BUCHET – Gérard De Nayville

Absent : Frédéric LEGAY

Ordre du jour : Chemins Piétonniers : document de travail « liaisons douces » en annexe de ce compte-rendu

1-Avant d'aborder l'ordre du jour, un certain nombre de remarques et/ou d'informations de la part de membres du comité sont formulées :

- suite à la demande d'un particulier, certains travaux ont été effectués avenue du Lauragais sans que le conseil de quartier ou le comité consultatif transport n'en ait été informés,
- l'association 2P/2R est reçue par la municipalité sans que le comité consultatif ne soit impliqué dans les propositions faites à l'association et invité en temps que tel à cette entrevue,
- le CODEV est missionné sur le sujet des transports et déplacements (information donnée au conseil de quartier « centre » le 25 novembre) : quel rôle pour le comité consultatif ?

Le responsable à la démocratie participative, membre du comité consultatif transport, partage ces interrogations et s'attache à améliorer la coordination sur les points soulevés. Il faut mieux informer les conseils de quartier des projets de travaux. La mise en place de la démocratie participative n'en est qu'à son début, et suivant les quartiers elle démarre différemment.

2-Information : le travail du Comité Consultatif Transport sur les priorités à droite dans la commune a été adopté en bureau municipal. Reste à faire un travail important de communication, et la mise en place des aménagements et signalétique qui seront coordonnés par le SICOVAL.

3-Liaisons douces : Le but du travail est, à partir du plan joint, d'établir des itinéraires doux reliant les quartiers au centre, et aussi(?) Escalquens au canal.

Point 1 : F8 sur le plan : Jonction piétonne entre la Résidence d'En Poutet et le Chemin d'En Poutet

La réfection de la voirie de la résidence est en cours. Cette jonction a été déjà examinée et il est impossible vu le relief d'y adapter un cheminement aux normes handicapées. Un poteau a été enlevé à cet endroit. **Le comité consultatif propose qu'un cheminement « roulant » en plus des escaliers soit aménagé** pour permettre à un chariot, une poussette, un vélo tiré à la main de circuler à cet endroit.

Point 2 : I7, J7 sur le plan : jonction quartier du Cousse vers centre par le Berjean

L'itinéraire proposé prend à l'angle du chemin du Cousse pour descendre direct vers le Berjean, d'abord sur un large chemin déjà tracé, puis sur une soixantaine mètres il doit être tracé (autorisation de passage à demander) pour atteindre le Berjean. Ensuite il cheminerait rive droite du Berjean pour rejoindre le « confluent » avec la Fontasse. Il faut alors franchir le Berjean par une passerelle à réaliser, et rejoindre l'impasse de La Tour (ensuite trottoirs jusqu'au centre).

Points durs à lever :

- *lister les propriétaires le long de ce cheminement*
- *obtenir des autorisations de passage piétons de la part des privés(convention?)*
- *formuler les demandes sous forme « d'autorisation de passage piéton », plutôt que celui de tracé d'un chemin de randonnée qui se heurte à la réglementation européenne(PAC). A noter qu'entre le gué du TROY et les « Lamas » à Odars le*

Sicoval a déjà mis en place un cheminement avec une signalétique jaune, la situation est identique au cheminement aval envisagé ici.

- *Rechercher un aménagement de franchissement du Berjean plus rustique, donc moins coûteux qu'une passerelle (évaluée actuellement à 30000 euros)*

Point 3 : K6, J5 sur le plan : jonction quartier du Cousse vers centre par la Fontasse

En venant d'Odars, l'itinéraire proposé prend à droite, après la bifurcation de la rue de Nassac dans le virage de l'avenue de Cousse. Il est actuellement complètement envahi par la végétation. Il cheminait (il y a un certain temps...) au dessus du ruisseau de la Fontasse, puis le franchissait dans sa partie haute et rejoignait le large chemin en hauteur, engazonné, qui arrive rue de la Fontaine au carrefour. Ensuite on peut emprunter à pied le chemin de la Fontasse jusqu'à la rue de la source pour rejoindre le rond point de l'Olivier puis le centre.

Points durs à lever :

- *Explorer ce tracé en allant sur le terrain*
- *Connaître le(s) statut(s) ou propriétaires des terrains depuis le virage du Cousse jusqu'au carrefour de la Fontaine, dans un premier temps à partir du cadastre.*
- *Examiner la solution la plus simple pour franchir le ruisseau de la Fontasse dans sa partie haute, partie dans laquelle il est au niveau du cheminement envisagé.*

Point 4 : F6, E6, D6, C6, sur le plan : jonction de La Cousquille (ou du centre via le Berjean- futur collège-) à la zone de La Masquère.

En venant de la Cousquille, l'itinéraire consiste à suivre le trottoir existant jusqu'au futur rond point du collège, prendre la rue Guttenberg jusqu'au chemin de Bogues au bout duquel on passe sous la voie ferrée par un passage existant, puis on traverse une zone industrielle(?) pour rejoindre l'extrémité du chemin de la Masquère(vers Béton Chantier) et de la la zone de la Masquère (Décatlon)

Plus tard, depuis le centre, on pourrait prendre la piste le long du Berjean existante, celle (future) vers le collège et après idem que ci-dessus.

Points durs à lever :

- *Connaître le(s) statut(s) ou propriétaires des terrains depuis l'extrémité du chemin de Bogues : passage sous la voie ferrée, traversée de la zone industrielle jusqu'au chemin de la Masquère et quelques mètres de chemin piétonnier à réaliser pour rejoindre la voirie de la zone de la Masquère*
- *Acquisition du foncier ou autre solution pour la piste depuis le Sauzat jusqu'au collège.*

Point 5 : C7, D7 sur le plan : jonction de la Cousquille à Emmaus et l'aire des gens du voyage, puis vers la zone de la Masquère.

En venant de la Cousquille, l'itinéraire consiste à suivre les trottoirs existants jusqu'au passage à niveau, puis à cheminer sur un trottoir (à réaliser) jusqu'au chemin de la Masquère, au bout duquel on peut rejoindre la zone de la Masquère (quelques mètres de chemin piétonnier à réaliser pour rejoindre la voirie)

Points durs à lever :

- *réaliser un trottoir (coté droit ou gauche du RD 79) du passage à niveau jusqu'au chemin de la Masquère (environ 150m)*
- *Aménager quelques mètres de chemin piétonnier du chemin de la Masquère à la voirie de la zone de la Masquère*

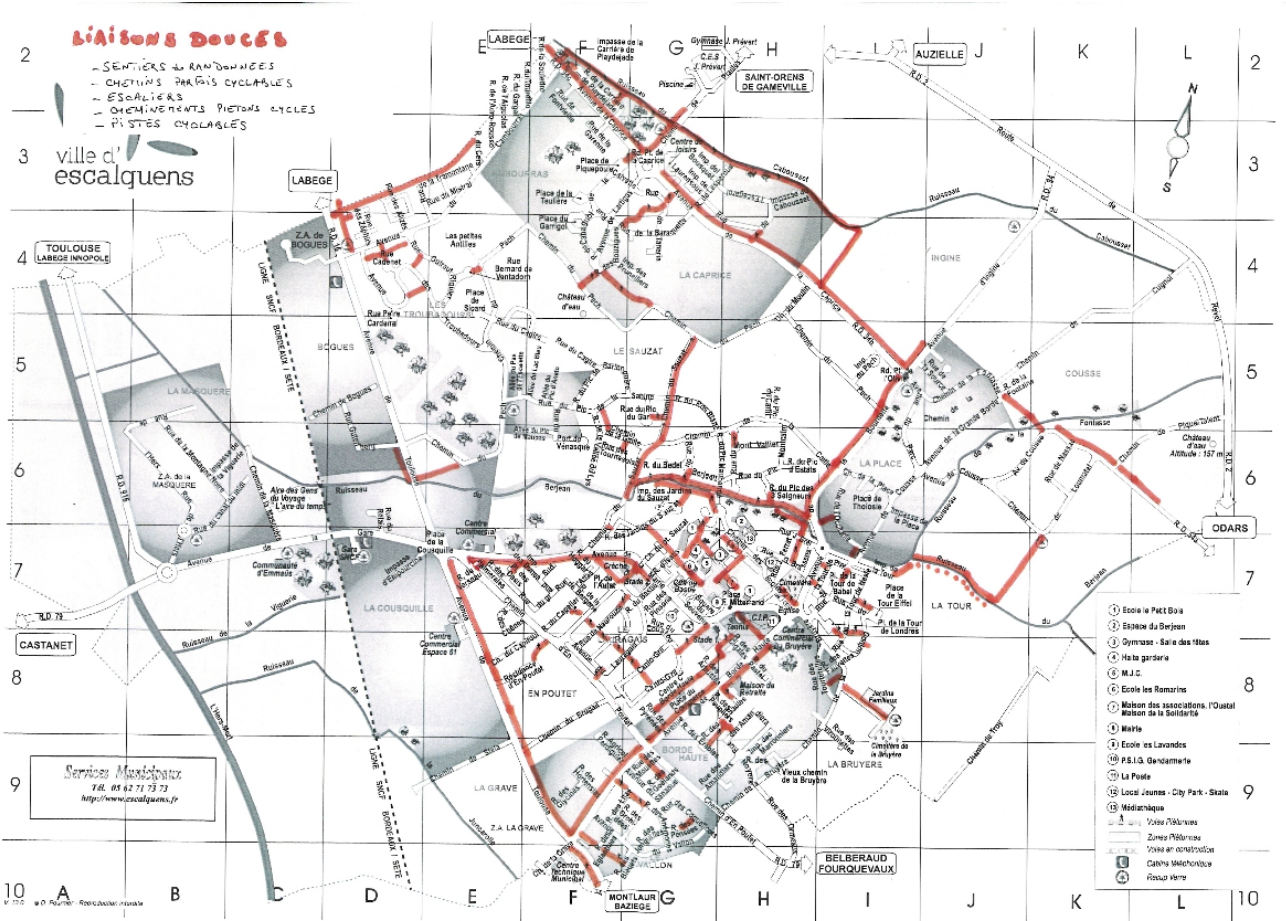
Autre point demandé par le conseil de quartier « centre » : aménager un passage piéton entre la rue Jaques Brel et le bas de la piste du Berjean le long du RD 94 à côté des barrières de sécurité (passage non aménagé et néanmoins régulièrement emprunté)

Prochaine réunion le mardi 12 janvier 2016 à 18 heures

LiAisons Douces

- SENTIERS de RANDONNÉES
- CHEMINS PARFAITS CYCLABLES
- ESCALIERS
- CHEMINEMENTS PIÉTONS CYCLES
- PISTES CYCLABLES

ville d'escalquens



Service Municipaux
Tél. 05 62 71 73 73
<http://www.escalquens.fr>

- ① Ecole le Parc Bois
- ② Espace du Berjon
- ③ Gymnase - Salle des fêtes
- ④ Halls garderie
- ⑤ M.J.C.
- ⑥ Ecole les Romarins
- ⑦ Maison des associations, l'Oratoire, maison de la Solidarité
- ⑧ Mairie
- ⑨ Ecole les Lavandières
- ⑩ P.S.I.G. Gendarmerie
- ⑪ La Poste
- ⑫ Local Jeunes - City Park - Skate
- ⑬ Médiathèque
- ⑭ Zones 700mètres
- ⑮ Zones 100mètres
- ⑯ Zones en construction
- ⑰ Canalis. Métrichonnes
- ⑱ Récup. vert